

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

LA CRÉATION D'UNE CARTE FAMILLE OUVERTE DÈS LE DEUXIÈME ENFANT - (N°  
2495)

## AMENDEMENT

N° AS10

présenté par  
M. Bentz

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.